

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sylvaincuture](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5c420608c158bbfc68a131d1>

Date d'obtention : 2021-04-20 03:40:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape consiste à aller chercher de l'information et à entrer en contact avec les victimes. Cela nous permettra de se faire une tête et d'évaluer l'ANIE (amorce, nature, intentions, étendue). Avec ce portrait, on pourra ensuite corroborer le tout avec des témoins ou des confidents. Si la situation est jugée malveillante ou criminelle, on devra s'adresser à la police. Sinon (dans beaucoup de cas), nous pourrions poursuivre le protocole en rencontrant l'instigateur. Qu'a-t-il fait vraiment, Pourquoi? À qui? Il faut aller au fond des choses tout en étant transparent sur les conséquences. Ne jamais regarder les photos, mais plutôt confisquer l'appareil et demander l'aide de la police lorsque des photos compromettantes y sont stockées. Si la situation peut être gérée à l'école, faire appliquer le code de vie en vigueur et informer les parents de tous les jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que la situation peut être dénoncée par une personne tierce, mais qu'il s'agit bien d'une méthode intra-école. Lorsqu'un témoin ou un confident dénonce, le protocole démarre tout de même et permet d'évaluer. Par la suite, la victime est rencontrée et cela permet de corroborer. Si l'acte n'est pas criminel ou malveillant, l'instigateur est rencontré. Je retiens aussi qu'il faut préserver l'intégrité des gens concernés (victimes et instigateurs). Je vois aussi les limites de ce protocole, c'est à dire que c'est un outil s'adressant aux élèves de notre école, mais qu'il ne faut pas commencer à jouer à la police lorsque des gens de l'externe sont concernés. La trousse nous permet de dresser le portrait de la situation et de voir si cela dépasse ou non nos limites. Je retiens aussi que nous avons affaire à des jeunes qui n'ont pas encore fini de se développer. C'est fragile et ils peuvent se faire prendre dans le cirque des réseaux sociaux. Il faut les traiter avec respect, être rassurant tout en étant franc.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate est selon moi la rencontre avec l'instigateur. Plusieurs enjeux sont présents et il faut avoir du doigté pour tenter d'obtenir la vraie version de l'histoire. L'élève peut avoir tendance à minimiser ou à mentir voyant venir les conséquences possibles. Dans cette étape, il y a aussi toute la question des photos et de la confiscation de celles-ci. Confisquer un appareil d'un jeune, c'est déjà difficile. Imaginons s'il contient des éléments de ce type... S'en suit aussi la communication avec le parent de cette jeune personne, qui ne sera certainement pas content de ce comportement.